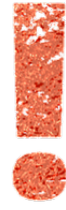


Alerte de la CFE-CGC au sujet du non remplacement du Médecin du Travail prestant pour le Réseau de la Gironde.

Ce poste est vacant depuis le 20/12/2017.



A ce jour, au Service de Santé au Travail « Bordeaux Gironde 33 », le travail quotidien de prévention relevant du Médecin n'est plus assuré.

L'infirmière et l'assistante continuent seules d'apporter des réponses aux problématiques SST, (déplacements sur site, préparation des fiches entreprises, accueil téléphonique, écoute et conseils aux agents...)

Même si des solutions transitoires sont mises en place par la DR GIGA (entretiens de ré-accueil assurés par des Médecins du Travail d'autres NOD), cette situation n'est pas viable à long terme, pour continuer à préserver la Santé (voire la Sécurité) de nos collègues avec seulement 2 personnes pour environ 1200 salariés.

Comment continuer à prévenir les risques professionnels, à améliorer les conditions de travail, à diminuer les facteurs de pénibilité?

Comment remédier à la désinsertion professionnelle, à contribuer au maintien dans l'emploi des agents ?

Comment continuer les actions de prévention contre toutes formes de harcèlement, contre la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, contre les addictions ?

Mais le plus alarmant reste les tâches pour lesquelles nos 2 collègues du Service Médical ne peuvent intervenir !

Quid des visites médicales d'embauche qui doivent être réalisées dans les 3 mois ? *Environ 30 collègues concernés*

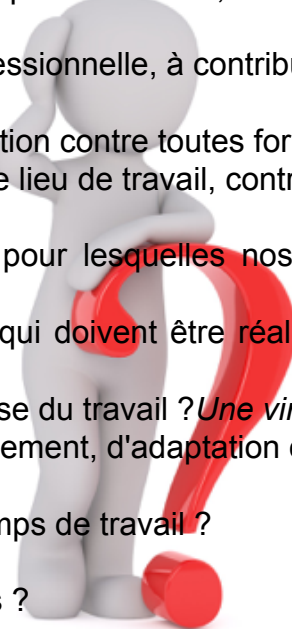
Quid des visites de pré-reprise et de reprise du travail ? *Une vingtaine de collègues concernés*

Quid des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de modification du poste de travail?

Quid des mesures d'aménagement du temps de travail ?

Quid des visites périodiques ?

Quid des visites à la demande des agents ?



Alerte de la CFE-CGC sur les RPS qui peuvent toucher aujourd'hui l'ensemble de nos collègues.

La charge de travail d'un membre du CODIR en arrêt maladie étant absorbée par l'ensemble des autres membres du CODIR, qu'en sera-t-il pour eux sur le long terme ?

Fatigue, surcharge de travail, Burn Out !!!!

Qu'en est-il de l'état d'esprit du collègue qui ne peut reprendre son activité, aucune visite de reprise ne pouvant être effectuée ?

► Même constat pour les COBAS : charge de travail absorbée par les autres COBAS du secteur et dans le meilleur des cas par un COBA Remplaçant.

► Même constat pour les Chargés de Clientèle : charge de travail absorbée par les autres Chargés de Clientèle, parfois un intérimaire ou un membre du CODIR.

C'est pour toutes ces raisons que la CFE-CGC alerte et intervient auprès de la DR, afin d'obtenir au plus vite le recrutement d'un Médecin du Travail.